

Sport et activités physique en France : des définitions en débat

William Gasparini
E3S, Université de Strasbourg

Comme le souligne J. Defrance (1995, 2006), en France, la définition du sport se présente comme une question tant pratique (subventionner une association, retenir des activités sportives dans un programme d'enseignement, ...) que savante. Définir le sport semble cependant relever d'un pari intenable (Bromberger, 1995) tant les pratiques sont diverses et les frontières incertaines. Les définitions indiquent des limites au-delà desquelles on ne peut se prévaloir d'une qualité « sportive », ou bien, elles dégagent des traits caractéristiques qu'un noyau de pratiques incarne de manière exemplaire (l'effort de la course ou l'énergie dépensée en natation, le combat collectif du rugby...) tandis que d'autres s'en éloignent (la marche, le frisbee, la pétanque, les échecs...). La définition du sport varie évidemment d'un pays à l'autre. Ainsi, le billard et les fléchettes sont considérés comme des sports en Angleterre, pas en France. En réalité, il n'existe pas une définition du sport mais « des » définitions des diverses formes d'activité sportive. Celles-ci se différencient selon deux axes : un axe avec une opposition objectiviste/subjectiviste (le sport « en soi » et le sport « pour soi ») et un axe opposant les définitions « pro-sport » (le mouvement sportif) et les définitions critiques du sport.

En France, les définitions du sport varient tant en diachronie (depuis l'émergence du sport moderne en France à la fin du XIXe siècle) qu'en synchronie : le monde des sports actuel propose plusieurs définitions du sport qui dépendent souvent des positions occupées par les acteurs qui le définissent.

Historiquement, les sports forment une classe de pratiques ludiques à dominante agonistique (Elias, 1994). Toute pratique sportive est fondée sur la recherche de la performance face à une difficulté affrontée intentionnellement : un temps, une distance, un obstacle, un adversaire. Plusieurs traits distinguent les sports modernes des jeux et compétitions traditionnels. A la variété des jeux populaires, aux règles différentes d'une province voire d'une paroisse à l'autre, se substituent l'uniformité et l'autonomie de pratiques gérées par des institutions sportives définissant rigoureusement les conditions des confrontations (durée, espace, équipements, nombre de participants...). D'une origine française puis anglaise, le mot « sport » passe d'un statut d'amusement et de divertissement sans forcément de dépense physique à un statut d'activité physique pratiquée dans un cadre compétitif.

Plus récemment, les enquêtes sur les pratiques sportives menées en France depuis les années 80 révèlent des résultats sensiblement différents qui attestent des difficultés à définir le sport. Ainsi, en 1988, les résultats de l'enquête de l'INSEP menée en 1985 annoncent un taux de pratique de 73,8% des Français âgés de 12 à 74 ans. La même année, l'INSEE annonce un taux de 43,2%. Comment une telle différence peut-elle être enregistrée sur un même sujet ? La différence vient du fait que les sociologues de l'INSEP ont pris en compte toute la gamme des activités physiques et sportives, y compris celles motivées par un « mieux-être » et un « mieux paraître », même si elles n'ont pas de prétentions proprement sportives. Alors que les statisticiens de l'INSEE n'ont pris en compte que les sportifs « traditionnels » : pour eux, le sport est une activité physique

régulière dont le seul but est la pratique corporelle. Au contraire, pour les chercheurs de l'INSEP, le sport, « est ce que font les gens quand ils disent qu'il font du sport », ce qui les conduit à intégrer dans les statistiques aussi bien les activités physiques utilitaires (la marche ou le jardinage) ou d'agrément que les activités d'entretien du corps, d'hygiène ou de thérapie. Ce débat montre d'une part la plasticité du sport et la difficulté à le définir, entre activité définie en soi et pratique définie pour soi. Finalement, le sport au singulier n'a aucune réalité puisqu'il est une invention de ses premiers promoteurs (Pierre de Coubertin et les dirigeants du mouvement sportif), désignant tant un idéal (l'éthique sportive ou l'esprit sportif) qu'une pratique physique de compétition. Véhiculée en France, la conception d'un sport de compétition vertueux, porteur d'une éthique en acte, se diffusera tout au long du XXe siècle (portée par des politiques sportives), reléguant au second plan sa fonction sanitaire et de bien-être (à la différence des pays nordiques).

Dans le monde éclaté et pluriel du sport, les définitions actuelles se distribuent selon un axe avec un pôle « ouvert » de l'activité physique et, à l'opposé, un pôle « fermé » et restrictif du sport de compétition. A mesure que se développe la prise de conscience des bienfaits de l'activité physique pour la santé, la définition du sport semble s'ouvrir à une conception plus large. Néanmoins, pour le CNOSF (1994), « le sport est la seule pratique compétitive, licenciée, c'est-à-dire engagée dans l'institution qui fixe les règles du jeu et définit l'éthique sur laquelle celui-ci doit impérativement reposer ». Au contraire, pour le Conseil de l'Europe, dans sa Charte européenne du sport (1998), le sport représente « toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux ».

De façon plus large, les médecins considèrent l'activité physique comme une dépense d'énergie, sans considérations morales ou sociales. Cette définition englobe pratiquement tous les types d'activité physique, depuis la marche à pied ou le cyclisme utilitaire jusqu'au sport et l'exercice délibéré, en passant par la danse, des jeux et passe-temps traditionnels, le jardinage et les travaux domestiques. Par conséquent, les sports et l'exercice sont considérés comme des types d'activité physique : le sport comporte généralement un élément de compétition ou d'encadrement en club alors que l'exercice est généralement accompli en vue d'améliorer la condition physique et la santé. Les expressions « activité physique favorable à la santé » ou « promotion de la santé par l'activité physique et le sport » représentent toute forme d'activité physique qui améliore la santé et les capacités fonctionnelles sans causer de tort ou représenter un risque.

On le voit, le sport n'est pas une liste d'activités ni un support éducatif ou un bienfait pour la santé dans l'absolu ou « par essence ». Ses valeurs ou ses fonctions n'ont aucune réalité « en soi » et n'existent pas indépendamment des acteurs. La définition du sport suppose de comprendre de manière empirique les qualités et les travers que les individus lui trouvent. Les débats théoriques autour de la définition du sport doivent ainsi être confrontés à l'enquête de terrain et à la logique de la preuve.

Bibliographie indicative

BROMBERGER C. (1995), « De quoi parlent les sports », *Terrain*, n° 25, sept. 1995, p. 5-12.
DEFrance J. (2006), « Les définitions du sport et leurs enjeux » in *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte, coll. « Repères » (1^{ère} éd. 1995)

DURET P. (2008), *Sociologie du sport*, Paris, PUF, Que sais-je ?

GASPARINI, W. & KOEBEL, M. (2011). *La double réalité du monde sportif*, revue *Savoir/Agir*, n° 15, mars 2011.

GASPARINI W. (2012), *Les définitions du sport : genèse sociale, enjeux et controverses*, Cours de Licence STAPS 3^{ème} année Tronc commun : « Analyse de la culture sportive », Faculté des sciences du sport, Université de Strasbourg